

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2022/01/18-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 18 janvier 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis unanime du Comité de pilotage A*Midex en date du 8 octobre 2021 relatif à l'octroi du label Institut d'établissement à l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (« l'IMERA »),

Considérant la volonté de poursuivre la structuration d'Aix-Marseille Université en améliorant le rayonnement et l'attractivité de ses communautés, reconnus de niveau international, par la création d'instituts formation/recherche,

DECIDE :

OBJET : Labellisation de l'IMERA en tant qu'Institut d'établissement

Le Conseil d'administration approuve la labellisation, en tant qu'Institut d'établissement, de la fondation universitaire IMERA.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 18 janvier 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

